Pie IX accorde un 3e Jubilé (1er août). Il annonce aux cardinaux son prochain décret sur ce dogme (1er décembre). Le 8 décembre, il promulgue ce dogme par la Bulle *Ineffabilis*, déclarant que c'est le plus beau jour de sa vie, et signale cette définition comme le remède aux erreurs contemporaines.

1855. *L'année de la révolution subalpine.*— Depuis quatre ans, le Saint-Père souffre, avec une patience égale à celle de Notre-Seigneur, les outrages de ce gouvernement. Le 22 février, il se décide à parler avec une liberté apostolique, des maux qui déchirent l'Église du Piémont. Sa parole est méconnue, la révolte s'accomplit. Pie IX, le 25 juillet, en fait entendre de paternels gémissements ; et l'empereur d'Autriche le console par un admirable concordat (3 novembre).

———ooo———

Le Tiers-Ordre de la Pénitence de St. François.

III.

CE QUE C'EST QUE LE TIERS-ORDRE.—SON INSTITUTION.—SON EXCELLENCE.—SES DÉVELOPPEMENTS.—SES FRUITS.

(*Suite*)

Tiers-Ordre veut dire *troisième-ordre.*

St. François d'Assise avait institué en 1209 son premier ordre, dont les associés reçurent le nom de *Frères-Mineurs*, ou *petits-frères*, ainsi que les nomma le Pape Honorius III.